

Règlement du Challenge des Fous

Tout cycliste ayant réalisé la randonnée des *Fêlés du Grand Colombier*, celle des *Fadas du Puy Mary* ou celle des *Sixphonnés du Mont Brouilly* est automatiquement postulant au **Challenge des Fous**. Ce challenge honorifique est validé à tout cycliste qui aura réalisé ses trois randonnées permanentes et ce par sa seule force musculaire.

Seuls les cyclistes titulaires du grade de Nabuchodonosor des Sixphonnés du Mont Brouilly sans assistance électrique, seront admis à participer à ce challenge.

Quatre grades sont possibles:

- le grade **Petit Barjot** est attribué à tout cycliste ayant homologué les trois randonnées lors de sa carrière;
- le grade **Grand Azimuté** est attribué à tout cycliste ayant homologué les trois randonnées au cours d'une année de jour à jour;
- le grade **Totalement Déjanté** est attribué à tout cycliste ayant homologué les trois randonnées dans un délai maximum d'un mois de jour à jour.

-Le grade Intenable Déchaîné est attribué à tout cycliste ayant réalisé les trois randonnées en 3 jours consécutifs.

La carte d'homologation faisant office de diplôme sera remise au participant lors de sa première validation d'une des trois randonnées, celui-ci devra la transmettre en même temps que sa carte de route, lors des homologations suivantes auprès des randonnées associées pour validation de son grade.